

Retour aux sources pour
Urbain Desbois au festival
Voix d'Amériques

Page B 8



Comcast offre 66 milliards
pour acquérir Disney

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCV N° 29

LE JEUDI 12 FÉVRIER 2004

87c + TAXES = 1\$

Tant qu'à être artiste, mieux vaut être un homme

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Tant qu'à être un artiste au Québec, aussi bien être un homme. Le salaire moyen d'un pro de la culture est de 29 755 \$ au Québec: 35 094 \$ pour les gars, 23 599 \$ seulement pour les filles. Et pan!

Les femmes gagnent un tiers de moins par année en moyenne que les hommes dans les professions culturelles, qu'elles soient designers d'intérieur (28 %), directrices d'une bibliothèque, d'archives, d'un musée ou d'une galerie d'art (22 %) ou photographe (43 %). Les femmes peintres, sculpteurs et autres artistes en «arts plastiques» déclarent même un revenu annuel moyen inférieur de 40 % à celui de leurs collègues masculins, soit 12 000 \$ au lieu de 20 000 \$.

Ces données apparaissent dans une nouvelle recherche publiée hier par l'Observatoire de la culture et des communications. L'enquête sur les professions de la culture et des communications au Québec s'appuie sur les données du Recensement canadien de 2001.

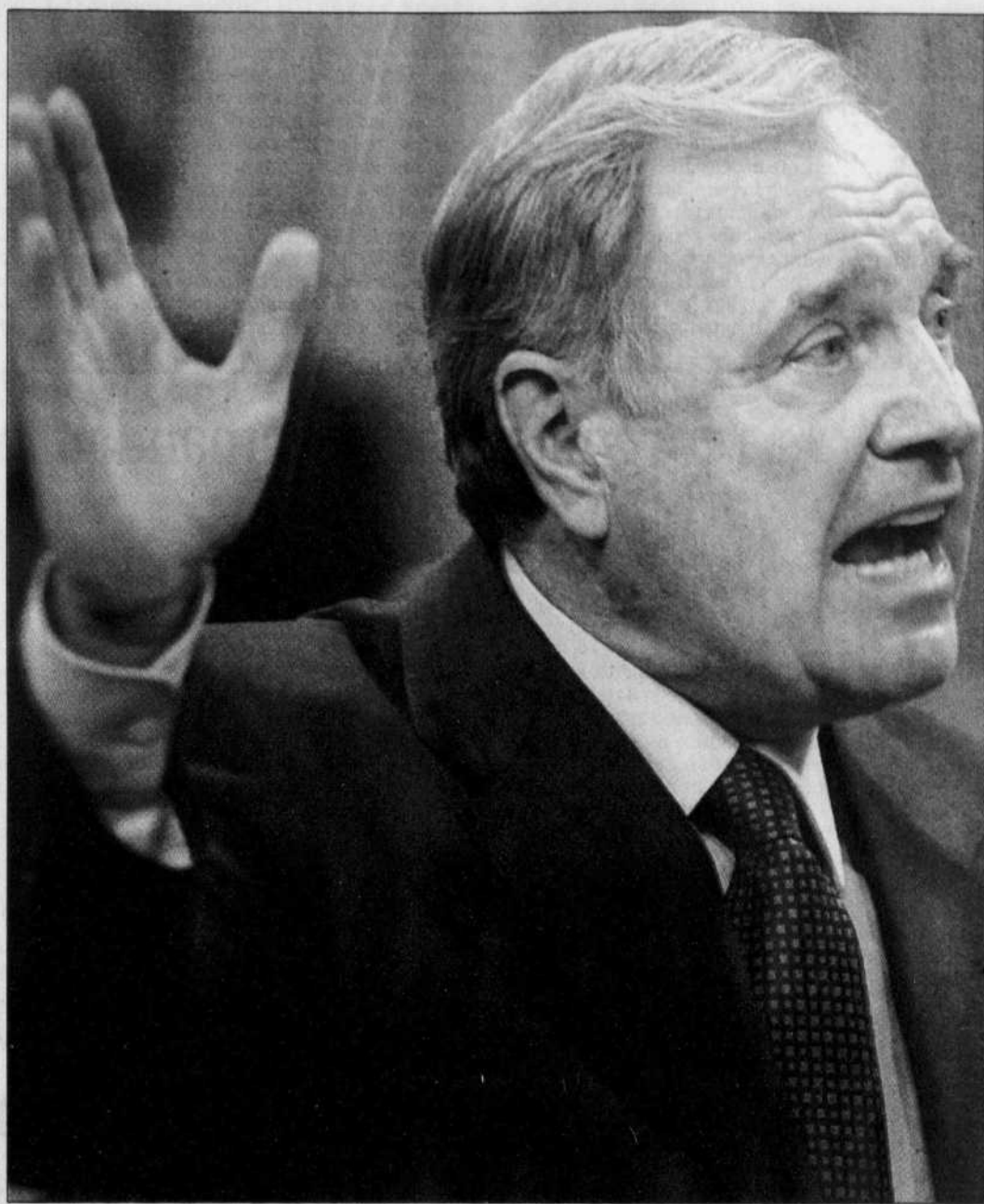
«Il ne faut pas se laisser surprendre par l'écart entre les hommes et les femmes du point de vue des revenus», corrige Benoît Allaire, responsable de projet à l'Observatoire. Le constat est le même dans les autres enquêtes et les écarts dans certains secteurs culturels sont

VOIR PAGE A 8: ARTISTE

Il y a plus de musiciens et de chanteurs, et même plus de danseurs professionnels, en moyenne, au Canada (100 pour 100 000 habitants) qu'au Québec (76 pour 100 000).



Un premier fonctionnaire visé



■ L'ex-chef de cabinet de Gagliano a dix jours pour s'expliquer

■ Tous les libéraux plaident l'ignorance

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Même si les débats ont été enflammés à la Chambre des communes hier, les têtes n'ont pas encore commencé à rouler, mais le billot ne semble plus très loin. Un des fonctionnaires qui ont dirigé le programme fédéral de commandites, identifié dans le rapport accablant de la vérificatrice générale, s'est fait servir un ultimatum de dix jours pour s'expliquer. Après quoi, des mesures seront prises s'il y a lieu.

Le fonctionnaire en question est Pierre Tremblay, aujourd'hui un des quatre vice-présidents de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Il a été chef de cabinet d'Alfonso Gagliano de 1997 à 1999, alors que ce dernier était ministre de Travaux publics, pour ensuite passer au ministère et diriger lui-même le programme de commandites.

M. Tremblay a reçu une copie du rapport de la vérificatrice générale mardi. La direction de l'ACIA lui a alors donné un délai de dix jours «pour commenter», a appris Le Devoir. «Les allégations seront revues avant que des mesures quelconques ne soient entreprises», a-t-on expliqué au bureau du ministre de l'Agriculture, Bob Speller.

Pierre Tremblay est en «congé de maladie certifié» depuis septembre dernier. Il reçoit son salaire. C'est à cette même période que la première version du rapport de Sheila Fraser avait commencé à circuler au sein du gouvernement. En effet, la vérification a



«Comment le premier ministre peut-il oser dire au monde, sans être gêné, qu'il ne le savait pas?»

VOIR PAGE A 8: MARTIN

LE MONDE

Nouvelle attaque contre les forces de sécurité irakiennes

Plus de 100 morts en 24 heures

■ À lire en page A 5



INDEX

Annonces.....	A 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	A 4
Culture.....	B 7	Monde.....	A 5
Décès.....	A 4	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

7 78313 00067 2

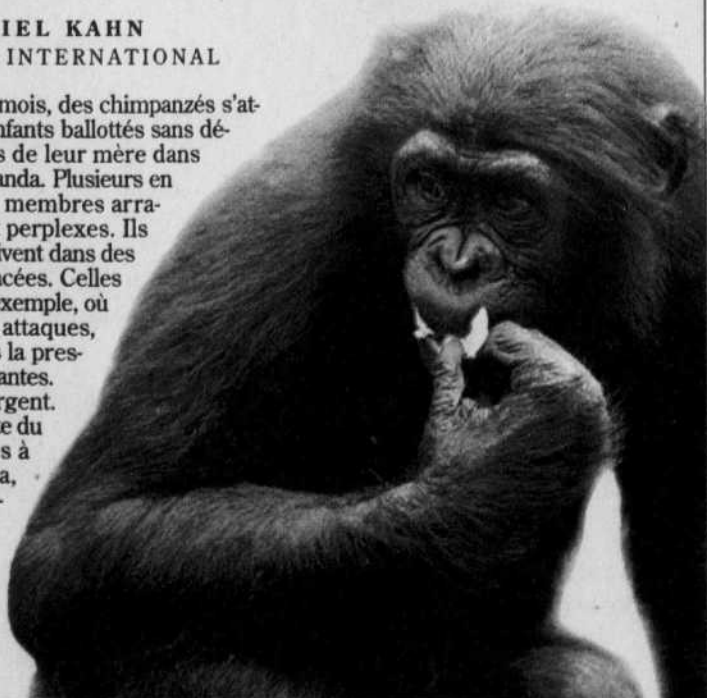
La revanche des chimpanzés

Depuis quelques mois, des chimpanzés s'attaquent à des enfants dans l'ouest de l'Ouganda. Actes désespérés de la part d'animaux menacés d'extinction?

Les scientifiques s'interrogent face à la multiplication des attaques de chimpanzés contre des êtres humains en Afrique de l'Est. Ces derniers mois, quinze ont été enregistrées en Ouganda et en Tanzanie. Dans la plupart des cas, les victimes sont des enfants.

GABRIEL KAHN
AGENCE SYFIA INTERNATIONAL

Depuis quelques mois, des chimpanzés s'attaquent à des enfants ballottés sans défense sur le dos de leur mère dans l'ouest de l'Ouganda. Plusieurs en sont morts, les membres arrachés. Les scientifiques sont perplexes. Ils constatent que ces primates vivent dans des forêts particulièrement menacées. Celles de Kibali et de Budongo par exemple, où ont eu lieu la plupart de ces attaques, disparaissent peu à peu sous la pression des populations environnantes. Leurs interprétations divergent. Pour Franz de Waal, spécialiste du comportement des primates à l'université Emory, à Atlanta, ces chimpanzés ont probablement perdu leurs inhibitions au contact de l'homme et attaquaient les enfants, comme ils le font des petits



VOIR PAGE A 8:
CHIMPANZÉS

John Kerry met Quebecor dans l'embarras

Le favori de l'investiture démocrate appuie les travailleurs en lutte contre la multinationale

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

Le grand favori dans la course démocrate en vue de l'élection présidentielle américaine, John Kerry, a voulu s'attirer la faveur des syndicats en appuyant des travailleurs qui luttent contre la multinationale montréalaise Quebecor World.

De passage mardi dans la petite ville de Covington, au Tennessee, à l'occasion de la primaire de cet État, l'ex-sénateur du Massachusetts a mis tout son poids dans cette partie de bras de fer qui oppose Quebecor World aux syndicats américains depuis décembre dernier.

«Je voudrais exprimer mon soutien aux travailleurs de Covington qui œuvrent pour Quebecor World, une multinationale canadienne de l'imprimerie», a-t-il déclaré. Ces employés cherchent à se syndiquer mais ils rencontrent une résistance venant de la direction de Quebecor. Je presse Quebecor de rester neutre quand il arrive que ses employés font le choix de se syndiquer.»

Les 400 employés de l'imprimerie de Quebecor à Covington veulent s'organiser et se donner une voix au travail. Selon l'American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), un puissant syndicat américain qui représente 13 millions



John Kerry

VOIR PAGE A 8: KERRY

DEMAIN DANS LE DEVOIR, UN CAHIER SPÉCIAL EN HOMMAGE À

Claude RYAN

1925-2004



LES ACTUALITÉS

Rendre les régions attrayantes pour les jeunes

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

Pour rendre les régions plus attrayantes pour les jeunes, le Conseil permanent de la jeunesse suggère la mise en place d'incitatifs fiscaux et administratifs au nombre desquels figurent un crédit d'impôt pour l'emploi en région et un remboursement d'une partie de la dette d'études d'un étudiant qui désire s'y établir.

Dans un rapport rendu public hier et intitulé *Pour donner un coup de jeunesse aux régions!*, le groupe de travail rappelle que l'exode des jeunes est avant tout un problème de planification. «Les régions continuent de connaître un exode important. Il faut agir, et dès maintenant!», a exigé hier le président du Conseil permanent de la jeunesse, Patrick Lebel, par voie de communiqué.

Puisque c'est au moment de l'obtention de leur diplôme que les jeunes sont les plus mobiles, le groupe a retenu plusieurs mesures facilitant l'emploi en ré-

gion. Au nombre de sept, ces recommandations suggèrent la levée de toutes les barrières administratives qui restreignent la mobilité interrégionale, l'instauration d'un système de vidéoconférences et la mise en place d'une politique de régionalisation de l'immigration et d'un programme de soutien aux stages en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux.

«Le rapport contient des mesures efficaces et très réalistes. Elles peuvent avoir un effet direct sur le flux migratoire et, surtout, elles peuvent être mises en application dès cette année», a expliqué M. Lebel. Le financement de ces mesures proviendrait d'une partie des 200 millions prévus dans le programme du Parti libéral pour les régions.

Selon les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), 19,7 % de la population québécoise est âgée de 15 à 29 ans. Toujours selon l'ISQ, des prévisions démographiques réalistes mènent à penser que d'ici 2041, cette même proportion de jeunes aura passé à 15,3 %.

Le nouveau programme du secondaire n'a pas passé le second examen

La Commission des programmes d'études juge le projet perfectible

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le programme de formation du secondaire, dévoilé hier dans sa version finale, n'a pas repassé sous l'œil de la Commission des programmes d'études malgré les vives critiques que l'organisme consultatif avait émises au moment de la parution de la version préliminaire.

La commission, dont la raison d'être est précisément d'analyser le contenu des nouveaux programmes, a toutefois fait un examen à l'interne des corrections effectuées, sans en faire part de façon officielle au ministère. Elle note que des rectificatifs ont effectivement été apportés mais que des améliorations seraient encore nécessaires.

Au ministère, on répliquait hier que d'importants correctifs ont été apportés, répondant en «très grande majorité» aux critiques de la commission. La rigueur des travaux, conjuguée à un échéancier serré, n'a pas commandé un

double examen de l'organisme-conseil.

Entre la version présentée pour examen à la Commission des programmes d'études (CPE) en 2002, les critiques acidulées formulées par l'organisme en janvier 2003 et la version du programme de la réforme dévoilée hier au grand public, «on a remarqué des améliorations, mais il reste encore du travail à faire pour certaines choses», croit Monique Hébert, présidente de la CPE et aussi directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes.

Malgré un effort de clarification du programme, la «lourdeur du texte» persiste, de même qu'une densité telle des contenus proposés, que les membres de la CPE craignent qu'on y perde les «compétences», l'un des axes pourtant essentiels de la réforme.

La bible de la réforme au secondaire était dévoilée au grand public hier par le ministère de l'Éducation (MEQ): le *Programme de formation de l'école québécoise au premier cycle du secondaire*, approuvé par le ministre Pierre Reid

qui craint qu'on y perde les compétences. Des «lourdeurs» dans le texte persistent à cause de l'usage de termes trop voisins. Le programme de mathématiques n'a pas été suffisamment retravaillé et, en français, le programme est «encore trop chargé, trop vaste».

Depuis les premiers pas de la réforme, la rédaction des programmes de formation suscite les récriminations. Il y a quatre ans, la CPE avait aussi passablement critiqué le programme du primaire, ce qui avait mené notamment à une réécriture quasi complète du programme. Après avoir revu les correctifs, l'organisme y avait de nouveau décelé des faiblesses.

Au ministère, on juge que les réflexions apportées sont majeures et qu'on a clarifié la présentation, de même que la mise en contexte liée à la réforme. Les contenus ont été réorganisés, les liens entre les programmes revus. «Notre analyse est rigoureuse, et nous croyons que ça répond aux demandes du milieu et aux critiques essentielles de la CPE», explique Mme Rioux-Dolan.

LIQUIDATION FEVRIER

au Club 402-HOMME 50% à 70%

Costumes importés d'Italie 100 % laine = tissus griffés	rég. 950\$	Solde 349\$
Manteaux importés d'Italie cachemire et laine	rég. 900\$	Solde 349\$
Vestons importés d'Italie 100 % laine = tissus griffés	rég. 700\$	Solde 249\$
Pantalons en velours côtelé importés d'Italie	rég. 175\$	Solde 75\$
Chemises 100 % coton importées d'Italie	rég. 150\$	Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
2^e étage, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

La réorganisation commandait le gel de l'embauche

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gel d'embauche pour des emplois réguliers dans la fonction publique, qui pourrait se prolonger au-delà de la date prévue du 30 avril, est nécessaire en raison de l'annonce prochaine de la restructuration et du regroupement de certains ministères.

C'est ce qu'a fait valoir hier la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. «On s'est dit qu'on est en train de faire une révision de nos façons de faire. Il s'agit de regrouper, par exemple, différents organismes et ministères. Si on s'en va combler des postes qui

ne seront plus là dans trois mois, ce n'est peut-être pas la façon la plus intelligente», a-t-elle déclaré lors d'un point de presse hier.

Selon la ministre, des propositions de restructuration seront faites «prochainement». Tout porte à croire qu'elles seront déposées au printemps, au même moment que la politique d'attrition et de renouvellement de la fonction publique.

Le Conseil du trésor et les hauts fonctionnaires discutent depuis des mois de la reorganisation de l'appareil étatique. Par exemple, le ministère du Revenu et la direction responsable de l'immigration au ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration deviendraient des

agences gouvernementales. Emploi-Québec et la Sécurité du revenu devraient être regroupés et devenir une agence. Qui plus est, selon des hypothèses qui circulent sur la politique de la main-d'œuvre, le gouvernement Charrest pourrait remplacer seulement la moitié des fonctionnaires qui partiront à la retraite au cours des cinq prochaines années. Enfin, dans le cadre de la «réingénierie de l'État», le Conseil du trésor a demandé aux ministères et organismes de dresser une liste de partenaires privés aptes à offrir des services gouvernementaux.

«On a toujours dit qu'on voulait réduire la taille de l'État. On ne s'en est jamais caché. Ça ne veut pas dire qu'on peut se passer de notre personnel, qu'on peut laisser tomber la fonction publique», a dit Mme Jérôme-Forget.

Le gel d'embauche, qui devait être valide jusqu'au 30 avril, pourrait maintenant se prolonger au-delà de cette date. «Je vais examiner l'orientation au niveau de cette démarche, mais je ne prends pas d'engagement», a noté la ministre lorsqu'elle a été interrogée sur un prolongement possible de la durée du gel. Monique Jérôme-Forget n'a pas pu révéler les économies qui seront réalisées. «Ce n'est tellement pas ma priorité que je n'ai pas compté ça. L'intention, ce n'est pas d'aller couper dans la fonction publique», a-t-elle dit.

Le futur sans conditionnel :

1 800 463-5229

REER
Obligations
à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE
1%
la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h,
et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec

CLAUDE RYAN, 1925-2004

Intimité et simplicité

Un hommage à l'homme public

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Des gens de tous les horizons ont rendu un dernier hommage au journaliste émérite et homme politique Claude Ryan, dont la dépouille était exposée hier.

Parmi ces personnes, l'ancien rédacteur en chef du *Devoir*, Paul André Comeau, venu saluer «un guide intellectuel, un mentor», qui lui prodiguait encore quelques conseils lorsqu'il était ministre. «J'ai apprécié sa sagesse.»

Selon M. Comeau, la force de M. Ryan aura été d'avoir «formé une génération de Québécois» à étudier les problèmes tels qu'ils étaient et non tels qu'ils auraient aimé qu'ils soient.

Même si M. Ryan aura des funérailles nationales, c'est dans la sobriété et la simplicité, à l'image de l'homme, que son corps a été exposé, entouré de fleurs blanches, principalement des roses blanches. Dans cette intimité, les médias ne sont pas admis.

Un groupe d'une quinzaine de jeunes du Collège de Montréal a accompagné son petit-fils, Nicolas Ryan, fils de Paul. Fleur à la main, ces jeunes sont venus voir celui dont ils ont entendu parler dans leurs cours d'histoire, mais ils sont surtout venus épauler leur copain Nicolas, ont-ils expliqué aux journalistes présents.

Nicolas, 16 ans, a salué son «grand-papa gâteau» car c'est ce qu'il a connu du célèbre éditorial-

liste et ancien ministre libéral, l'homme qui était tout sourire quand il l'apercevait, enfant. Lui n'est guère intéressé par la politique, son grand-père lui en ayant fait un portrait plutôt dur.

Le frère de Claude Ryan, Yves, qui a longtemps été maire de Montréal-Nord, se dit «impressionné par le déluge de commentaires» élogieux à l'endroit de son frère. Même ceux qui l'ont trouvé difficile à vivre le respectent.

«Il a bien rempli son parcours. Il semait; il semait, et il en est resté quelque chose», lance-t-il, philosophe, prenant pour preuve les gens de tous les horizons venus le saluer.

Avec nostalgie, il s'est rappelé un jeune Claude à la personnalité méconnue, qui tenait tête aux pères de son collège. «Il n'aimait pas être conformiste» à l'époque, étant même dissipé à l'occasion. «Il lisait les livres à l'index» et, quand il se

faisait prendre par les pères, il les narguait: «C'est ça. On va se trouver un autre collège et on ira monter la moyenne là-bas», leur répliquait-il. Le jeune Claude pouvait passer ses temps libres à la bibliothèque mais aussi «casser une couple de vitres et faire déborder le bain», se remémore son frère.

Après le Centre funéraire Côté-des-Neiges hier, la dépouille de M. Ryan sera exposée en chapelle ardente à la chapelle Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de la basilique Notre-Dame aujourd'hui. Ses funérailles auront lieu à la basilique demain.

EN BREF

Une enquête est nécessaire

(Le Devoir) — D'une voix commune, une coalition d'organismes communautaires et le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, ont réclamé une fois de plus la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur les conditions de vie des personnes vivant en centres d'hébergement au Québec. La Fédération de l'âge d'or, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDPR) ainsi que la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer ont joint leurs voix à celle du chef de

FADQ pour réclamer plus qu'une «tourné» dans les CHSLD, promise avant Noël par le ministre de la Santé, Philippe Couillard. «Des visites dans les CHSLD annoncées 24 heures à l'avance ne donneront pas grand-chose pour provoquer des changements en profondeur», a affirmé hier Ernest Boyer, président de la FADQ, qui compare les mesures ministérielles à un cataplasme. Selon Mario Dumont, il faut une enquête similaire à celle de la commission Parent, réalisée sur le système d'éducation au début des années 60, pour engager une véritable réflexion collective, notamment sur les valeurs du réseau d'hébergement, l'efficacité du processus de plaintes et les critères d'embauche du personnel.

LE DEVOIR

POLITIQUE



Les cyniques

En fin de semaine dernière, le premier ministre Jean Charest n'avait que de bons mots pour les «intentions nobles» de Lucien Bouchard lorsque celui-ci avait convoqué un sommet à Québec, en mars 1996, pour mobiliser le Québec tout entier dans une croisade contre le déficit. Ah, si seulement ce coquin de Bernard Landry n'avait pas tripoté les chiffres...

Pourtant, l'opposition libérale avait très mal réagi à l'initiative de M. Bouchard. «C'est un exercice de relations publiques qui est vide de sens et qui se rapproche du cynisme le plus répréhensible», avait déclaré le chef du PLQ, Daniel Johnson, qui s'était résigné à y faire acte de présence seulement quand il s'était rendu compte que le Tout-Québec inc. y serait.

Bernard Landry pense très certainement la même chose du grand forum national dont M. Charest a annoncé la tenue à l'issue du conseil général de son parti, mais il a eu le bon goût de n'en rien dire. Cette retenue a d'ailleurs dû lui coûter beaucoup.

«Quand les décisions sont déjà prises, la moindre des choses qu'on puisse faire, c'est de ne pas faire croire aux gens qu'on va les consulter. Il aurait fallu le faire avant plutôt qu'après», disait encore Daniel Johnson.

Il est vrai que Lucien Bouchard avait décidé de s'attaquer au déficit bien avant de convoquer son sommet, mais il avait eu la délicatesse d'en attendre les conclusions avant de présenter un premier budget.

M. Charest, lui, ne s'est même pas soucié de sauver les apparences. Quand il accueillera à son tour les représentants de la société civile, en juin prochain, il y aura belle lurette qu'Yves Séguin aura présenté son deuxième budget et que la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, aura soumis ses prévisions de dépenses. S'il trouvait M. Bouchard coupable du «cynisme le plus répréhensible», je n'ose pas imaginer ce que M. Johnson doit penser aujourd'hui.

On peut comprendre que le premier ministre ne sache plus à quel saint se vouer. Certains de ses ministres commencent à ressembler à des poules sans tête. Sam Hamad faisait franchement pitié à voir la semaine dernière. Dans le dossier du Suroît, c'était «sa responsabilité de reculer», disait-il. La veille, il assurait encore que le gouvernement irait de l'avant coûte que coûte.

Encore faudrait-il que la consultation annoncée ait un objectif clair. «On garde le cap sur ce qu'on a proposé, ce qui, de toute façon, fait l'objet d'un très large consensus au Québec», a dit M. Charest. Pourquoi un sommet s'il existe déjà un très large consensus? S'agirait-il d'un



Michel David

consensus inconscient, qu'une bonne séance de thérapie collective ferait enfin apparaître?

Conduire ce genre d'exercice n'est pas à la portée de tous. Au printemps 1996, Lucien Bouchard disposait d'une autorité morale exceptionnelle. Depuis la campagne référendaire, il était dans une sorte d'état de grâce. Tous les participants au sommet avaient été impressionnés par ses talents de conciliateur, qui lui avaient permis d'arracher, à la faveur de tractations nocturnes particulièrement ardues, une entente sur le déficit zéro.

S'il a réussi à faire oublier cinq ans de déception, l'espace d'une campagne électorale, il y a déjà un bon moment que Jean Charest n'impressionne plus personne. Depuis dix mois, il a été incapable de convaincre les Québécois de la nécessité de son projet de «reingénierie», ni même de l'expliquer convenablement. Comment pourrait-il y arriver au cours d'un sommet de quelques heures? Quand on ne réussit pas à traduire sa vision en mots, c'est généralement qu'on n'en a pas.

Que s'est-il vraiment passé à Davos pour que le premier ministre se retrouve sur la même tribune que les dirigeants d'Alcan sans avoir été prévenu de la fermeture de l'usine d'Arvida alors que le chef de l'opposition en avait été avisé la veille? L'impression qui se dégage de ce mystérieux incident est cependant celle d'un homme qui ne pèse pas très lourd. Or il faut un certain poids pour imprimer une direction à une société.

Si M. Charest avait consulté son ami Lucien avant de faire son annonce, celui-ci aurait pu lui expliquer que le succès d'un sommet est aussi une question de conjoncture. Quand il avait recidivé, à Montréal, pour tenter d'orchestrer une stratégie de création d'emploi, six mois de compressions budgétaires avaient déjà rompu le charme. Déçus, les représentants des organismes communautaires s'étaient réfugiés dans un hôtel voisin, la tête couverte de sacs de papier brun.

«On ne ralentit rien, on n'arrête rien», a prévenu M. Charest. Cette fois-ci, ce sont peut-être les représentants du gouvernement qui devraient prévoir un refuge. Comme Daniel Johnson, certains n'apprécient pas les cyniques.

mdavid@ledevoir.com

Le Suroît pourrait rapporter des crédits de GES à Hydro-Québec

Hydro-Québec affirme qu'elle paiera tous les droits d'émissions pour les gaz à effet de serre du Suroît et qu'elle ne refilera la facture à personne d'autre. Et pour cause: les émissions du Suroît pourraient faire augmenter les profits de la centrale.

LOUIS-GILLES FRANCAEUR
LE DEVOIR

En vertu des règles de mise en application du protocole de Kyoto qui porteront sur la production thermique d'électricité, Hydro-Québec n'aurait rien ou presque à payer pour les 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) émis par sa centrale du Suroît. Et, selon certains scénarios, elle pourrait même gagner de l'argent sur le marché des droits d'émissions en obtenant des crédits de GES plutôt que d'avoir à acheter des droits d'émissions.

C'est ce qu'ont expliqué au Devoir des sources fédérales bien informées, selon lesquelles Québec était bien au fait des scénarios en préparation du côté fédéral au moment d'approuver le Suroît, à la mi-décembre, ce qui explique que Québec se soit contenté d'exiger dans son décret qu'Hydro respecte le... «plan du Canada» plutôt qu'une éventuelle stratégie québécoise de réduction des GES. Les informations sur les trois scénarios envisagés par Ottawa ont été transmises au Québec au début de décembre.

Si on adopte une approche simpliste, les 2,25 millions de tonnes de GES du Suroît coûteront à Hydro-Québec 22 millions de dollars, au prix théorique de 10 \$ la tonne. Mais la réalité est fort différente selon les trois scénarios à l'étude au sein du Groupe des grands émetteurs industriels du ministère fédéral des Ressources naturelles.

Selon le premier scénario, Ottawa établirait par projection les émissions de GES de la production thermique au Canada en 2010. Vers 2007 ou 2008, il émettra à chaque producteur des droits d'émissions de GES pour un montant équivalent à 85 % du total anticipé, forçant une réduction de 15 % du total anticipé.

Cette stratégie vise à pénaliser le moins possible la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et l'Ontario, qui dépendent davantage du thermique et qui ont besoin d'augmenter davantage leur production. L'effort national devra par contre être refilé en partie à d'autres secteurs, comme l'industrie manufacturière.

Ce scénario, qui fixe comme objectif une moyenne canadienne dans le secteur thermique, pénalisera davantage les producteurs qui la dépassent avec des centrales au charbon, imposera une réduction équivalente à l'effort moyen aux centrales fonctionnant au mazout et accordera des crédits aux producteurs thermiques qui utilisent du gaz naturel. Ces derniers pourront revendre leurs crédits à d'autres, à fort prix, même s'ils contribuent au réchauffement du climat.

Le deuxième scénario est assez semblable, sauf qu'on établirait les objectifs à partir d'une moyenne provinciale. Comme la production thermique historique du Québec se base sur des centrales de pointe au mazout lourd d'Hydro-Québec, les émissions du Suroît, qui fonctionnerait au gaz naturel, lui rapporteraient des crédits mon-

ARCHIVES LE DEVOIR
Sam Hamad et André Caillé lors de l'annonce de la réalisation de la centrale thermique au gaz.

nayables dans cet autre scénario.

Le dernier scénario imposerait toujours une réduction des émissions globales de 15 % à la production thermique mais reporterait la réduction uniquement sur les centrales de plus de 35 ans, déjà amplement amorties sur le plan économique, et sur les nouvelles, c'est-à-dire celles qui seraient construites depuis la ratification de Kyoto par le Canada ou en 2008. La date butoir n'est pas arrêtée. Ce scénario toucherait le Suroît, mais puisque les émissions des très vieilles centrales au charbon font augmenter la moyenne et leur imposeraient encore l'essentiel du fardeau des réductions, le gaz serait avantagé et pourrait recevoir des crédits.

Cependant, explique Matthew Bramley, de l'Institut Pembina d'Ottawa, les profits que pourrait tirer Hydro-Québec du Suroît se limiteraient aux dix premières années de sa production. Par la suite, dit-il, l'intensification de l'effort de réduction à l'échelle internationale obligerait les gouvernements à réduire les droits disponibles sur le marché pour réduire le plafond annuel d'émissions. Si les États-Unis se joignent au protocole de Kyoto à l'occasion d'un changement de gouvernement, les prix vont grimper en flèche et pourraient atteindre les 100 \$US la tonne, compromettant à long terme la rentabilité de plusieurs centrales thermiques.

La Régie aura un peu plus de temps

Devant le boycottage généralisé des audiences de la Régie de l'énergie par les écologistes québécois, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a prolongé hier jusqu'au 30 juin l'audience qui devait initialement se terminer le 8 avril.

Plus tôt dans la journée, la présidente, M^e Lise Lambert, écrivait au ministre pour lui faire part des «interrogations» suscitées dans le public et parmi les groupes par un mandat aussi limité. «Beaucoup d'intéressés, notait M^e Lambert, font valoir la difficulté de préparer et de présenter des mémoires étoffés dans le délai imparti», ce qui a mené la Régie à «souhaiter disposer d'un délai supplémentaire» jusqu'au 30 juin.

De son côté, le porte-parole de la Régie, Pierre

Méthé, précisait que les groupes pourront interroger Hydro-Québec sur les données et documents réclamés par les régisseurs la veille et qu'ils auront accès à ces documents avant de rédiger leurs mémoires, une condition essentielle à la participation de plusieurs.

Le mandat confié à la Régie vise notamment à revoir les données à la base du déficit énergétique appréhendé par Hydro-Québec pour la période 2007-10 et à examiner toutes les options possibles en matière d'efficacité énergétique et de production verte, comme l'énergie éolienne.

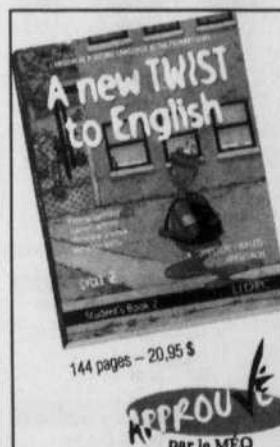
Louis-Gilles Francœur

EN BREF

L'aide au logement est prolongée

(PC) — Devant l'imminence d'une nouvelle crise du logement en 2004, le gouvernement du Québec fait volte-face et prolonge d'au moins un an son programme d'aide d'urgence destiné aux familles en détresse. Ainsi, le gouvernement Charest dépensera 14,6 millions pour soutenir 3700 ménages qui risquent de se retrouver sans logis le 1^{er} juillet, a annoncé hier le ministre

responsable de l'habitation, Jean-Marc Fournier. Il s'agit d'un revirement de situation puisque le ministre Fournier avait annoncé, en janvier dernier, son intention de mettre fin au programme, mis sur pied en 2001. Dans la plupart des cas, l'aide mensuelle oscille entre 300 \$ et 400 \$, mais elle peut atteindre parfois 500 \$. Le montant n'est pas plafonné. De ces 3700 ménages, 2500 d'entre eux bénéficient de l'aide d'urgence depuis l'an dernier et continueront de recevoir des prestations pour un an.



Pamela GUNNING
Rachel LALONDE
Micheline SCHINCK
Wynanne WATTS

A new TWIST to English
Cycle 2 — Cycle 3

A Competency-Based
Approach.

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies



L'INFORMATION c'est

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Louise Arbour est candidate à un poste de prestige

(AFP) — Louise Arbour, juge à la Cour suprême du Canada, figure sur la liste réduite des candidats au poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, a indiqué hier le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. « Louise Arbour figure sur la liste réduite (des candidats) mais aucune décision n'a été prise », a répondu Fred Eckhard, interrogé lors de la conférence de presse quotidienne. Mme Arbour a confirmé qu'elle avait été pressentie pour ce poste vacant, dont le précédent titulaire était Sergio Vieira de Mello. Sergio Vieira de Mello a été tué dans l'attentat au camion piégé contre le quartier général de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003, qui a coûté la vie à 21 autres personnes. La Commission des droits de l'homme organise une session par an, de mars à avril, à son siège de Genève.

Bush hanté par son passé militaire

(AFP) — La Maison-Blanche a accusé hier ceux qui alimentent la polémique sur le passé militaire du président George W. Bush pendant la guerre du Vietnam de vouloir « remuer la boue » à des fins politiques. « Il s'agit de politique de caniveau. Le peuple américain mérite mieux. Certains ne sont pas intéressés par les faits. Ils cherchent seulement à remuer la boue », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, lors de son point de presse quotidien. La veille, la Maison-Blanche avait rendu publics des documents prouvant selon elle que George W. Bush s'était acquitté de ses obligations militaires en pleine guerre du Vietnam alors qu'il faisait partie de la Garde nationale du Texas, entre 1972 et 1974.

Enquête exemplaire sur le sein de Janet

(AFP) — La Commission fédérale des communications (FCC) a promis hier au Congrès une enquête exemplaire après l'incident du sein dénudé de Janet Jackson à la mi-temps du Super Bowl et appelé la profession à réduire le flot croissant de contenus sexuels et d'obscénités sur les ondes. « L'exhibition désormais célèbre lors de la mi-temps du Super Bowl [du sein de la chanteuse lors d'un duo avec Justin Timberlake] est le dernier exemple d'une série d'incidents déplorables », a déclaré Michael Powell, le patron de la FCC, l'organe de réglementation des médias, devant la Commission du commerce, de la science et des transports du Sénat.

Les forces de sécurité irakiennes sont attaquées

Plus de 100 morts en 24 heures dans deux attentats

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Quarante-sept personnes ont été tuées hier dans un attentat suicide visant la nouvelle armée irakienne à Bagdad, le deuxième en 24 heures contre les forces de l'ordre mises sur pied par la coalition après la chute du régime de Saddam Hussein.

Cette attaque survient au lendemain d'un attentat qui a fait au moins 55 morts devant un commissariat à Iskandariya, à 45 kilomètres au sud de Bagdad, où se pressaient des centaines de personnes voulant s'engager dans la police.

À la suite de ces attentats, l'armée américaine a doublé la récompense de cinq millions de dollars pour des informations permettant l'arrestation d'Abou Moussab al-Zarqawi, un Jordanien recherché pour ses liens présumés avec al-Qaïda.

Trois hôpitaux de la capitale ont compté 47 morts et 48 blessés au total après qu'un kamikaze eut fait exploser sa voiture piégée vers 7h25 devant un centre de recrutement de la nouvelle armée, dans le sud-est de Bagdad.

Selon l'armée américaine, la très grande majorité des tués sont des membres des forces de sécurité et l'enquête est notamment menée par le FBI, la police fédérale américaine.

« La voiture était chargée de 300 à 500 livres [environ 150 à 250 kilos] d'explosifs. C'était un attentat suicide. La voiture était conduite par un homme seul », a de son côté indiqué le colonel Ralph Baker, ajoutant que le véhicule était une Oldsmobile blanche modèle 1991.

Un cratère était visible sur la chaussée, devant le bâtiment, situé à une quinzaine de mètres, et des débris de voiture ont été projetés à près de 50 mètres à la ronde.

« J'étais dans ma voiture et, à dix mètres de moi, il y avait un autre véhicule qui roulait lentement. Tout à coup, il a explosé, et ma voiture a été projetée contre un arbre », a raconté Hammad Jassem, 30 ans, blessé au visage par des éclats de verre.

Près de 150 recrues étaient rassemblées devant le centre pour recevoir arme, uniforme et insigne



AKRAM SALEH REUTERS

L'une des victimes de l'explosion hier d'une bombe près d'un centre de recrutement de Bagdad.

d'officier, selon des témoins. Elles devaient rejoindre les quelque 1800 soldats que compte actuellement l'armée. Celle-ci devrait à terme atteindre 40 000 militaires.

Les nouvelles forces de sécurité irakiennes, surtout la police, sont particulièrement visées par les attaques au moment où l'armée américaine a commencé à réduire sa présence à Bagdad pour leur permettre de prendre progressivement le contrôle de la capitale.

SERBIE

Karadzic et Mladic se cacheraient à Belgrade

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — L'ancien dirigeant des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, inculpé pour crimes de guerre, a trouvé refuge à Belgrade, selon le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla del Ponte, une information aussitôt démentie par les autorités serbes.

« J'ai reçu, pas plus tard que la semaine dernière, une information d'une source crédible selon laquelle même Karadzic se trouve maintenant à Belgrade », tout comme le général Ratko Mladic, l'ancien chef militaire des Serbes de Bosnie, a affirmé Carla del Ponte à la presse bruxelloise hier. « Nous avons les plus hauts responsables

des crimes de guerre durant le conflit en Bosnie, Ratko Mladic et Radovan Karadzic, à Belgrade », avec laquelle « la coopération est gelée », a-t-elle assuré. « Belgrade est à présent un refuge pour les fuyitifs recherchés par le TPI », a ajouté Mme del Ponte.

Selon elle, « environ 15 » des 21 fuyitifs actuels recherchés par le TPI se trouveraient en Serbie.

Pas de preuve

À Belgrade, le premier ministre serbe sortant Zoran Djindjic a rejeté les affirmations de Mme del Ponte, qui ne contiennent, selon lui, « aucune preuve qui aiderait » les organes de sécurité de la Serbie à arrêter les suspects recherchés par le TPI.

« Les déclarations de Mme del Ponte n'ont rien d'inattendu, elles sont plus ou moins les mêmes depuis des années, mais jusqu'à présent, elle n'a jamais offert d'information qui aiderait l'arrestation des suspects et encore moins des preuves qui confirmeraient ses dires », a déclaré M. Zivkovic, cité par l'agence Beta.

De son côté, la police serbe a dit « ne pas disposer d'informations qui confirmeraient les affirmations de Mme Carla del Ponte ».

« À bien des occasions, il s'est avéré que les affirmations de Mme del Ponte étaient fausses », a pour sa part affirmé Milorad Jovanovic, porte-parole du Parti démocratique de Serbie (DSS) de Vojislav Kostunica.

HAÏTI

La situation reste tendue

AGENCE FRANCE-PRESSE REUTERS

Port-au-Prince — La situation était toujours tendue hier en Haïti dans plusieurs villes du pays en proie à une insurrection armée et au moins deux personnes ont été tuées à Saint-Marc (nord de la capitale), portant le bilan à 44 morts depuis près d'une semaine.

Une partie de l'opposition réclame la démission du président Jean-Bertrand Aristide et des affrontements sanglants ont également lieu entre bandes rivales.

Les Etats-Unis ont indiqué hier matin être « extrêmement inquiets de la vague de violence qui touche l'ensemble d'Haïti » et « regretter profondément les morts ». La veille, ils avaient de nouveau vivement recommandé aux Américains de « quitter le pays s'ils peuvent le faire en sécurité ».

Hier, la France a de nouveau appelé à « l'arrêt immédiat de toutes les violences » en Haïti et déconseillé à ses ressortissants tous les voyages non indispensables dans ce pays. Mardi, Ottawa avait lancé le même conseil aux Canadiens.

Groupes antagonistes

Selon un premier bilan, au moins deux personnes ont été tuées dans la nuit de mardi à hier à Saint-Marc, à 96 kilomètres au nord de Port-au-Prince, au cours de violences entre groupes armés

antagonistes, a indiqué hier un correspondant local hier.

La police nationale d'Haïti (PNH), accompagnée de militants proches du pouvoir du groupe armé Balai Rouzé, a mené hier matin une opération contre un groupe armé local d'opposition de Saint-Marc, verrou stratégique entre Port-au-Prince et les Gonaïves (nord-ouest), repris par la police lundi.

Les deux victimes, considérées comme proches de l'opposition, ont été brûlées dans leur maison par de présumés partisans de Balai Rouzé en représailles à l'incendie de la clinique du Dr Yvetho Mayette, frère de l'ex-député local, Amanus Mayette, proche de Balai Rouzé.

Incendies

Au Cap-Haïtien (nord), deuxième ville du pays, un dépôt de produits alimentaires a été pillé puis incendié par des inconnus armés dans la nuit de mardi à hier.

Lundi soir, le commissariat de Limbé, dans le nord d'Haïti, au sud de Cap-Haïtien, a été incendié par des inconnus armés qui ont ensuite pris la fuite, a indiqué à l'AFP un correspondant local par téléphone hier.

Les policiers avaient évacué le commissariat au moment de l'attaque, selon la même source, et on ignore pour l'instant s'ils l'ont regagné.

RUSSIE

Le candidat disparu s'est senti menacé

REUTERS

Moscou — Ivan Rybkine, candidat à la présidentielle russe contre le président sortant Vladimir Poutine, a dit hier qu'il s'était senti menacé par les services secrets lors des cinq jours de sa récente et mystérieuse disparition.

« Je suis à 100 % sûr que les services spéciaux russes étaient au courant de ce qui s'est passé. Ils ont dit partout dans le pays que j'étais recherché, qu'ils n'arrivaient pas à me retrouver. C'était une sorte de jeu », a-t-il dit sur les ondes de la radio russe Ekho Moskvy.

Mais dans un récit souvent incohérent livré à cette radio, l'ancien président de la Douma d'Etat (chambre basse du Parlement) n'a pas su répondre à certaines questions clés liées à son « absence » du week-end dernier, ce qui pourrait entamer sa crédibilité de candidat à la présidence.

Prié de dire s'il comptait renoncer à cette élection, il a répondu: « J'y pense ».

Agé de 57 ans, Rybkine semblait complètement perdu mardi soir lorsqu'il est finalement revenu à Moscou, mettant un terme aux recherches policières lancées en raison de sa disparition soudaine de son domicile, le 5 février dernier.

Hier, il s'en est tenu à sa version initiale, racontant qu'il avait simplement décidé de partir en Ukraine, sans prévenir ni sa femme ni ses conseillers, pour prendre ses distances et échapper aux pressions politiques liées à la campagne.

Il a affirmé qu'avant ce week-end, il était régulièrement suivi par deux hommes et que son QG de campagne avait été fouillé.

Il a pour la première fois reconnu qu'il avait été informé dès ce week-end de l'alerte déclenchée très tôt par sa « disparition ».

TV5 le journal
8 h 00, 12 h 00, 22 h 00le journal Afrique
12 h 20le journal suisse
14 h 30le journal belge
17 h 00le France 2
19 h 00une diversité de vues et de regards
SUR LE MONDE

TV5

À VOUS LE MONDE

www.tv5.ca

É D I T O R I A L

Kerry le boxeur

En remportant les primaires du Tennessee et de la Virginie, le sénateur John Kerry a fait la preuve qu'il pouvait gagner dans toutes les régions des États-Unis. Depuis le début de la saison électorale, l'ex-vétérinaire du Vietnam a remporté la mise dans des États de l'est et de l'ouest, du nord et surtout de ce sud que l'on disait réfractaire à toute candidature d'un patricien de la Nouvelle-Angleterre. Désormais, sa priorité consiste à obliger le président Bush à rentrer en campagne plus tôt qu'il ne le souhaitait.

La dernière série de victoires de John Kerry témoigne de sa capacité à raffer la mise dans la cour de ses adversaires. En plus d'arriver premier au Tennessee et en Virginie, il a passablement creusé l'écart avec les rejets de la région, soit le sénateur John Edwards et le général Wesley Clark. Dans le cas de ce dernier, la différence s'est avérée si prononcée qu'il a décidé d'abandonner la course. Les autres? Edwards et Howard Dean demeurent car ils cessent désormais, avancent les experts, d'autres ambitions.

Dans le cas de Dean, son maintien dans la course s'explique par sa volonté de capitaliser sur le chemin parcouru jusqu'ici, une fois la consécration annoncée de Kerry. Pour ce qui est d'Edwards, le but est double: d'abord, dans son entourage, on a de la difficulté à cacher qu'il agit de façon à ce que le champion des démocrates le choisisse comme candidat à la vice-présidence. Ensuite, advenant la réélection de Bush en novembre prochain, toutes les batailles menées jusqu'à présent et celles à venir lui seront tout bénéfiques lors de la présidentielle de 2008.

Plus d'un analyste a constaté que le sénateur de la Caroline du Sud a pris un soin méticuleux à ne pas lancer de flèches acérées en direction de Kerry, contrairement à Dean qui, lui, vient de donner le coup d'envoi, en vue des primaires du Wisconsin, à une campagne de publicité plus offensive. Si l'ex-favori des militants de base du Parti démocrate arrive second au Wisconsin, il est presque assuré qu'il jettera l'éponge à son tour, laissant à Kerry et à Edwards le soin de participer à une finale au résultat d'ores et déjà connu.

Ici et là, on fait observer que contrairement aux campagnes antérieures, celle qui est en cours se singularise, pour l'instant, par l'absence de... sang. Il n'y a eu ni coups bas, ou si peu, ni campagne de dénigrement de la personnalité de tel ou tel candidat. Cette retenue est à mettre sur le compte de la haine. De la haine qu'éprouvent tous les démocrates pour Bush: en effet, le slogan de l'état-major démocrate stipulant *anybody but Bush* (n'importe qui sauf Bush) a fonctionné à merveille. À l'inverse des années passées, on ne cherche pas tant à jauger les différences entre les candidats qu'à canaliser toutes les énergies en direction du président en place.

Dans ce contexte, la question était et demeure la suivante: qui, de tous les candidats, est le plus apte à battre Bush? Kerry étant aux yeux des électeurs le plus éligible, sa stratégie consiste désormais à batailler de manière à obliger Bush à rentrer prématurément en campagne. Kerry rêve de croiser le fer au plus tôt avec le champion des républicains sur tous les fronts, et notamment pour tout ce qui a trait à la sécurité du pays et aux relations de celui-ci avec le reste de la planète.

Au sein de son état-major, on planche dès à présent sur le plan suivant: faire en sorte que John Edwards reste le plus longtemps possible et se concentre surtout dans les États du sud du pays pendant que Kerry polémiquerait avec Bush sur son passé militaire, sur l'Irak et sur les déficits publics de ce dernier. Car Kerry, dit-on, est à son meilleur lorsqu'il est sur le ring, celui de la boxe.

Intérim à finir

Les déchirures n'ont pas cessé à Kanesatake, comme en font foi les procédures juridiques que viennent d'entreprendre les opposants à James Gabriel. Néanmoins, la petite communauté semble peu à peu s'extirper de la gangue qui l'emprisonnait depuis l'incendie de la maison du grand chef.

Même amputée des opposants à M. Gabriel, la tenue hier de la première réunion du conseil de bande depuis les événements témoigne d'une certaine reprise en main. Celle-ci reste néanmoins fragile car M. Gabriel ne pourra pas exercer longtemps une telle gouvernance en exil ni concentrer à ce point ses énergies sur ses seules responsabilités policières.

Ainsi, s'il est avisé de la part du conseil d'avoir adopté des résolutions pour prolonger le mandat du service de police intérimaire assumé par Kahnawake, qui doit se terminer samedi, il sera encore plus sage que cet intérim ne dure plus trop longtemps. Cette prolongation ne doit pas non plus servir qu'à reconstituer un corps policier solide, comme le veulent les résolutions, elle doit aussi servir à rétablir les liens entre M. Gabriel et une communauté ébranlée.

La chose s'envisage quand même plus sereinement qu'au lendemain du 12 janvier. M. Gabriel peut enfin compter sur des appuis extérieurs, au premier rang desquels il faut souligner le changement de ton de Québec qui, après d'incroyables tergiversations, a fini par adouber le grand chef en lui permettant de longuement rencontrer le premier ministre Jean Charest.

La nomination de Jean Bazin comme médiateur, la création d'un comité de liaison avec Québec et Ottawa ou la discrète intervention du ministre des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, qui a apaisé les tensions entre M. Gabriel et le grand chef de Kahnawake, Joe Norton, ont par ailleurs raffermi la reconnaissance publique désormais accordée à M. Gabriel.

Ces liens politiques tourneraient toutefois à vide si les autochtones eux-mêmes n'avaient pas pris le relais. À cet égard, l'intervention de l'association Femmes autochtones du Québec, qui a tenu une rencontre à Kanesatake, est à marquer d'une pierre blanche. La crise sortait enfin des jeux de matamore pour être ramenée à ce que les gens ressentent vraiment: la peur, la peine, l'envie de paix. Avec le constat que l'effort entier d'une communauté sera requis pour arriver à regarder en face ce qui s'est passé et trouver la volonté de s'en sortir.

La crise que vit Kanesatake depuis des années, comme la lutte contre la criminalité autochtone, appelle ce type d'entraide. Il est donc heureux que parmi les résolutions d'hier, l'une fasse appel à la collaboration de l'ensemble des communautés autochtones, dont les Mohawks (absents de l'intervention policière de janvier qui a conduit à la crise), pour raffermir le service de police de Kanesatake.

Mais ce n'est pas tout: il faudra aussi que M. Gabriel parvienne vite à assumer toutes les charges de grand chef. Aujourd'hui même, par exemple, le conseil de bande fait face à une injonction qui touche son école secondaire, louée à une communauté religieuse et dont le loyer n'a pas été versé depuis juin. Ce serait faire grand plaisir à ses opposants que James Gabriel fasse la gaffe de négliger ces aspects bien terre à terre de la vie sur son territoire.

jboileau@ledevoir.ca



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Fidélité et ouverture

Les sujets discutés lors des nombreuses séances qui ont permis de rédiger le livre beige dont je suis signataire étaient nombreux et diversifiés, mais Claude Ryan tenait une argumentation et des positions inspirées par un nombre limité de grands principes de base qu'il avait notés dans un petit calepin que je l'ai vu consulter à de nombreuses reprises. Pas d'arguments d'autorité de sa part, mais un désir d'aller au fond des thèses qui s'opposaient et de trancher, toujours fidèle à ses principes de base.

Je puis attester que M. Ryan, affable et accueillant, aimait discuter des idées et non des personnes et événements lors des séances de discussion qu'il m'a demandé de tenir avec lui dans sa résidence d'Outremont, le dimanche soir, ses heures étant toutes comptées. Les liens entre les résultats découlant d'une économie de marché et la répartition des revenus étaient au menu. Claude Ryan voulait faire le tour de ces questions car, me disait-il, les certitudes de certains de ses confrères politiques sur ces sujets le laissaient perplexes.

Un modèle à imiter et une inspiration pour les intellectuels moins engagés et les politiciens qui sont dépositaires de la science infuse.

Pierre-Paul Proulx

Le 11 février 2004

Encore vivant...

Claude Ryan nous a quittés. Son ange est venu le chercher pour le conduire au royaume des bienheureux, ce grand univers de bonheur éternel auquel il croyait de toute son âme. Il n'est plus là, mais il est encore vivant. C'est bien le mot vivant. Son œuvre et sa pensée passeront, mais sa contribution à l'avancement de notre société, le petit pas de plus qu'il lui a fait réaliser, le gardera toujours uni à notre présent collectif.

Dans une entrevue qu'il m'accordait en 1999 pour la *Revue Sainte Anne* (parue dans l'édition de janvier), il me confiait: «La mort, j'y pense presque à tous les jours. Vous savez, à mon âge, on sait que ça viendra. J'aimerais avoir la grâce de mourir comme j'ai vécu, sans tricherie.» Et ce qu'il a souhaité s'est produit.

Son départ est une lourde perte pour le Canada et le Québec. Il est aussi pour moi. Parmi tous ces personnages qui ont marqué notre époque, il était celui qui m'inspirait le plus. Même si je n'étais pas toujours d'accord avec lui, sa capacité de se donner aux autres et de ne pas se laisser envahir par la médiocrité m'a toujours impressionné. [...]

Je retiendrai toujours ce qu'il me disait de lui: «Je ne suis pas l'homme pour engager une révolution qui va casser les choses, qui va renverser les murailles. Je crois plutôt à la puissance du ruisseau qui, chaque jour, perce le rocher petit à petit. C'est long, je sais. Cela permet de travailler longtemps sans s'impatienter, sans devenir amer, sans condamner qui que ce soit. De plus, toute ma vie, j'ai accompli mes devoirs sans effort. Je n'étais pas obligé de me «crinquer» le matin en me disant: aujourd'hui, il faut que tu fasses ton devoir. J'ai été heureux comme ça. Enfin, j'ai toujours aimé les valeurs qu'incarne à mes yeux le christianisme. J'ai essayé d'y rester fidèle à travers les engagements que j'ai connus. Je n'ai pas de mérite à avoir agi de la sorte.» [...]

Benoît Voyer

Montréal, le 10 février 2004

Précisions

Le journaliste du *Devoir* Robert Dutriscac consacre quelques paragraphes à mes réactions aux propositions de François Legault à l'égard des finances publiques et d'un «programme de pays» d'un Québec souverain. Il m'a posé une question et je lui ai répondu. Le compte rendu de notre conversation est fidèle. Pourquoi faut-il que le pupitre affuble l'article du titre «Parizeau se range derrière Legault»? Je vous assure que si jamais je me «rangeais» derrière quelqu'un, je le dirais clairement. Mais cela m'étonnerait. J'ai passé l'âge. Jacques Parizeau

Le 11 février 2004

Un témoignage émouvant

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai lu le témoignage de Wanda Gabriel dans *Le Devoir* des samedi et dimanche 7 et 8 février derniers. Je ne connais pas James Gabriel, dont j'admire le courage, mais je connais sa sœur Wanda ainsi que quelques membres de sa famille et de sa communauté, des femmes surtout; des femmes intelligentes, dynamiques, généreuses, pleines d'initiative, œuvrant avec détermination pour améliorer le sort des leurs.

J'ai bien peur — et les propos de Wanda Gabriel le laissent entendre — que plusieurs de ces femmes se retrouvent polarisées dans un camp ou dans l'autre par la situation actuelle. Quel triste gâchis! Quelle énergie ainsi dilapidée!

Nous réagissons devant ce qui se passe ailleurs dans le monde, nous désirons savoir les où, quand, comment, pourquoi, nous voulons connaître les gens qui vivent des situations difficiles, mais il me semble que nous tous devrions tenter de mieux comprendre ce qui se passe chez nous, à côté de nous, au milieu de nous.

Andrée Laberge

Saint-Joseph-du-Lac, le 8 février 2004

Pleurer de chagrin

Pour Wanda Gabriel
Shè .kon, shennen ko wà :ken. Salutations et que la paix t'accompagne en ces temps difficiles!

À la lecture de ton éloquent et courageuse lettre publiée dans *Le Devoir*, tu as réussi à faire ruisseler ces larmes, cadeau du créateur (*Takwaiatison*), sur mes joues. «Je pleure pour vous, vous que la peur paralyse et qui ne pouvez parler ouvertement contre cette violence.»

Mon fils aîné, Kahrhio, m'a posé plusieurs questions à la vue de cette maison qui brûlait. Il ne comprenait pas, moi non plus... Au-delà de tout ce qui a été écrit à ce sujet, ta lettre, véritable réquisitoire, va droit au cœur, et ces larmes que tu verses encore te permettent d'entreprendre une guérison intérieure. Je souhaite que les *Kanehsata kehro'non* (habitants de Kanesatake) suivent ton exemple.

Je suis fier de constater qu'il y a des personnes courageuses comme toi pour dénoncer la rage, la haine, la stupidité, l'ignorance et l'avidité de ces marionnettes à la solde des mortards afin de protéger et assurer un meilleur avenir pour les générations futures d'*onkwehón :we* (êtres humains). Je t'en remercie infiniment. *Niawenkowa!*

Kaianere'kó :wa (la grande loi de la paix) a été apportée par Skennenronnis (celui qui établit la paix) il y a de cela environ 1100 ans afin d'unifier les gens et leur donner des raisons de maintenir et de promouvoir la paix alors que les nations iroquoises se faisaient la guerre. Aionwatha, complice de Skennenronnis, a offert une cérémonie de condoléances afin que là où il y a de la crainte et de l'intimidation, les gens puissent exprimer la peine et la haine qui hantent leur cœur et leur esprit. Il a utilisé la peau douce et lisse du chevreuil pour essuyer les larmes et restaurer une bonne vision, il a utilisé la plume d'un aigle afin d'enlever ce qui obstruait les oreilles et ainsi instaurer une meilleure compréhension chez les gens. Il a donné aux personnes de l'eau pure d'une source afin de nettoyer la colère de leur bouche et afin qu'ils puissent parler en toute liberté.

Une fois cette cérémonie terminée, les gens pouvaient à nouveau être d'un bon esprit et être en mesure d'accepter le message de la paix.

Marty Meunier

Le 9 février 2004

Le «nous» exclusif du BQ

Tout d'abord, je tiens à dire que je suis un nationaliste québécois. Mais je ne suis pas convaincu par la souveraineté du Québec. Suis-je bienvenu si je veux militer dans le Bloc québécois? La question semble peut-être triviale, mais si je veux accorder mon appui à un parti, il faut que j'aie la certitude de pouvoir m'exprimer à l'interne. À la dernière défection d'un député bloquiste, Gilles Duceppe s'était assuré de la foi souverainiste des députés blo-

quistes restants. Donc, si je comprends bien, si nous ne sommes pas convaincus par la souveraineté tout en étant ardents nationalistes, le rôle à remplir à l'intérieur de ce parti semble réservé à une caste particulière de ceux-ci: les purs et durs.

Si je me remémore le dernier sondage *Devoir-CKAC-The Globe and Mail*, seulement 28 % des Québécois sont convaincus par la «vraie» souveraineté. [...] Pour le Bloc, qui me ferme la porte avant même que j'y frappe? Pour le Parti libéral, qui refuse de reconnaître le Québec comme nation? Pour le Parti conservateur, qui est la résurrection de l'Alliance et donc hostile au Québec? Ou bien pour le NPD, dont la majorité des membres ont voté en faveur de la reconnaissance du Québec comme nation et qui offre au Québec la possibilité de se retirer de tout programme fédéral avec pleine compensation? [...]

Léon Cyr

Saguenay, le 5 février 2004

Les immortels

Depuis un certain temps, la situation des personnes résidant en CHSLD fait les manchettes, ce qui nous amène à réfléchir sur le sort des personnes âgées, trop souvent victimes de solitude, du manque de respect et de l'oubli des autres. On dirait parfois qu'on ne veut pas voir les personnes âgées. Peut-être avons-nous peur qu'en les voyant, nous soyons en train de regarder notre avenir. [...]

N'est-il pas un peu naïf de croire que lorsque nous serons âgés, nos enfants, que nous élevons dans l'égoïsme et la satisfaction immédiate, vont miraculeusement acquiescer les valeurs que nous ne leur apprenons pas? Leur donnons-nous un bon exemple lorsque nous traitons les personnes âgées comme des enfants? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par changer d'attitude et apprendre à nos enfants le respect de l'autre?

Stéphanie LeBlanc

Montréal, le 5 février 2004

Une solution d'hier

Le concept «ville de savoir», qui fera l'objet d'un colloque le 26 février sous l'égide du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), se répand actuellement dans les médias. Or l'idée mise en avant d'attirer des gens de talent dans la nouvelle économie de Montréal en offrant un milieu de vie agréable n'est pas, malgré ses mérites, une stratégie sérieuse. [...]

Premièrement, c'est de nouvelles entreprises que Montréal a besoin plutôt que de main-d'œuvre étrangère qualifiée.

Deuxièmement, Montréal jouit déjà d'une forte concentration d'entreprises en haute technologie, comme l'aéronautique, la biotechnologie, l'informatique, l'ingénierie, etc. Son problème est le manque d'entreprises en basse et moyenne technologies.

Troisièmement, l'idée de développer l'économie en offrant un milieu de vie agréable est au mieux une solution dépassée. [...]

Si Montréal n'est pas considéré aujourd'hui comme une ville stratégique dans le monde, c'est parce que cette ville est menée comme une municipalité traditionnelle:

- elle n'a pas de vision sérieuse;
 - elle n'a pas de plan de développement professionnel à l'horizon 2005-10;
 - elle n'a pas de nouveaux services stratégiques municipaux comme les autres métropoles (Toronto compte six services de développement économique);
 - elle n'a pas de politiques sectorielles;
 - son lobbying auprès des gouvernements est amateur, sinon pépère;
 - son branding remonte à une génération;
 - sa planification est purement cosmétique et artificielle: elle ne comprend pas, par exemple, qu'en abattant les échangeurs et en transformant la rue Notre-Dame en boulevard, elle va multiplier les bouchons de circulation de façon exponentielle et nuire ainsi à la qualité de vie.
- Michel Magnant
Directeur exécutif, Montréal Stratégique
Le 6 février 2004

IDÉES

L'ouverture internationale en culture

Voulons-nous nous donner les moyens de nos ambitions?

MICHEL GONNEVILLE
CompositeurUne scène de *Danse One Flat Thing 2000*, de William Forsythe, présentée l'automne dernier à Montréal.

Cela s'applique autant à la danse qu'au théâtre et à la musique, peut-être parfois plus facilement lorsque les compagnies d'interprètes ne sont pas liées à un créateur particulier. Mais d'autres cas de négociations sont possibles.

Joueur mineur

Pour se faire d'égal à égal, cette négociation suppose pour nos artistes, compagnies et festivals des moyens décuplés, à la hauteur de ceux qu'offrent plusieurs États européens à leurs propres acteurs. Malheureusement, le Québec est encore un joueur mineur dans ces ligues. Et ce n'est pas parce que nous sommes moins riches... De plus petites sociétés que la nôtre s'insèrent avantageusement dans ces circuits (dans le cas de la musique, on pourrait citer des pays comme la Finlande).

Je me permettrai ici de citer longuement mon collègue Denys Bouliane (*«Écrire sur la création musicale québécoise»*, *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique*, septembre 2002): «Le PIB des Canadiens est parmi les plus élevés au monde, tout à fait comparable à celui de la France, de l'Allemagne ou des États-Unis [...]; de fait, il est même légèrement plus élevé à certaines périodes. D'un autre côté, la proportion [...] des sommes financières disponibles (argent privé, institutionnel, étatique) que les Français ou les Allemands consacrent au musical

(domaine de la musique de concert en général, création, interprétation, diffusion, recension, vulgarisation, analyse critique et pédagogie) est d'un tout autre ordre. Et l'on constatera qu'il ne s'agit pas ici de différence de «détails» mais bien d'ordres de grandeur radicalement différents: nous pouvons facilement parler de 10 à 30 fois plus, en comparaison par habitant, bien sûr! [...]

«On me dira que l'Allemagne et la France sont des exemples mal choisis, qu'il s'agit de «masse critique». Qu'à cela ne tienne, il suffit de jeter un coup d'œil sur le milieu musical néerlandais ou finlandais pour constater le même type de disparité avec le Québec ou le Canada. Nulle utilité ici de se plaindre mais nécessité de réaliser qu'il s'agit de priorités culturelles et, partant, d'enjeux sociaux et politiques.»

Au FINO, nous avons découvert des propositions esthétiques réellement stimulantes, dérangeantes, enthousiasmantes, et l'ambition de nos propres créateurs et interprètes y a sans doute été fouettée plus d'une fois (on appelle cela l'émulation). De la dernière édition de ce festival, j'ai encore à l'esprit la virtuosité stupéfiante des œuvres de Forsythe et le coup de poing de Meg Stuart, auprès desquels le grotesque, la fantaisie, le drame animal profondément humain des propositions de Marie Chouinard inscrivaient leur propre force. Ne plus avoir l'occasion de cela, c'est comme si tout à coup le Québec entier s'appauvrisait, perdait un précieux coffre à outils.

On souhaite un déclin, une prise de conscience, de la part d'un ministre, d'un premier ministre, d'audacieux mécènes...

«Nos créations sont financées presque à 100 % par les Européens»

Le régime de fixation des loyers défavorise les locataires

Mythes et réalités de la pénurie de logements locatifs

MARTIN PETIT
MARTIN POIRIER

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Auteurs d'une étude portant sur la pénurie de logements au Québec

Plusieurs hypothèses ont été formulées pour exposer les causes de la présente crise du logement. Divers groupes ont attaqué la réglementation et les interventions gouvernementales protégeant les locataires. Selon leurs dires, celles-ci décourageraient les initiatives privées et empêcheraient le marché d'agir.

Selon notre étude, la législation sur le contrôle des loyers n'empêche pas le marché d'agir dans le domaine du logement locatif puisque seulement 1,1 % des logements ont fait l'objet d'une demande en fixation de loyer en 2002-03. De plus, la fixation des loyers n'empêche aucunement la construction d'unités neuves puisque les règles de fixation ne s'appliquent pas aux logements neufs pour une durée de cinq ans.

Le régime actuel de fixation des loyers, en ne permettant que des hausses de loyers sans possibilité de baisses, défavorise les locataires au profit des propriétaires. Ceux-ci peuvent conserver des hausses de loyer obtenues par le passé qui ne seraient plus justifiées.

En ce qui a trait aux réparations et améliorations majeures, la méthode actuelle de fixation avantage les propriétaires à plusieurs égards. Premièrement, elle ne tient pas compte de l'impact fiscal des dépenses importantes non capitalisées. Les dépenses importantes déductibles dès la première année offrent donc un rendement supérieur au propriétaire.

Par ailleurs, la majoration des loyers d'une année, déjà jugée suffisante pour offrir un rendement raisonnable au propriétaire, peut être augmentée les années subséquentes. Selon nos calculs, le rendement du propriétaire peut grimper à 10 % pour une dépense importante alors que le rendement jugé raisonnable par la Régie du logement est de seulement 4 %.

Notons finalement que la Régie du logement semble considérer le marché immobilier comme étant strictement à la hausse. Elle incorpore ainsi, dans la fixation des loyers, une augmentation automatique du revenu net qui vient accroître la valeur de la propriété. Par conséquent, l'approche retenue par la Régie entretient et légitime la spéculation sur un bien essentiel.

Les coûts et la législation

Au contraire de ce qu'avancent les chercheurs et économistes de droite, les coûts de construction résidentielle ne sont pas démesurés au Québec. Selon Statistique Canada, le Québec occupait en 2002 le sixième rang en ce qui a trait au coût moyen de construction par unité de logement, loin derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique. Précisons que les données utilisées auparavant par divers chercheurs étaient basées sur les coûts de construction par mètre carré. Or ces données sont si peu fiables que Statistique Canada préfère ne plus les publier.

Précisons aussi que la réglementation touchant la construction résidentielle assure la qualité des travaux et la sécurité des personnes, des éléments importants dont il faut tenir compte avant de sabrer dans la réglementation pour une simple question de coûts.

La pénurie de logements n'est pas particulière au Québec. En fait, 61 % des principales villes canadiennes recensées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) étaient en situation de pénurie en octobre 2003. Cela vient confirmer que cette pénurie n'est pas causée par un contexte propre au Québec (le contrôle des loyers et la législation) mais plutôt par des facteurs sociodémographiques plus larges.

Le marché immobilier résidentiel présente certaines caractéristiques qu'il faut bien comprendre pour expliquer la pénurie actuelle de logements.

■ Les constructeurs peuvent facilement orienter leur production vers les constructions les plus rentables. La proportion de logements mis en chantier destinés à un propriétaire occupant s'est considérablement accrue au détriment du marché locatif depuis 1986.

■ Les ménages fortunés ont une capacité de substi-

tution élevée comparativement aux ménages pauvres. Ces derniers font les frais, plus que tout autre groupe, d'une pénurie de logements. Selon la SCHL, le taux d'inoccupation des logements haut de gamme en octobre 2003 était à 3,5 %, ceux de moyenne gamme à 1,2 % et ceux de bas de gamme à 0,4 %. Comme le marché est à l'équilibre lorsque le taux d'inoccupation est à 3 %, c'est donc dire que le marché haut de gamme n'était pas en situation de pénurie à cette période.

■ Les déséquilibres sur ce marché prennent beaucoup de temps à se résorber en raison des délais de réponse des entrepreneurs. Les délais inhérents à la conception, au financement, aux approbations réglementaires et à la réalisation des projets empêchent les entrepreneurs de s'adapter rapidement à la demande.

La rentabilité pour les propriétaires

Plusieurs intervenants ont avancé la faible rentabilité de la construction de logements locatifs pour expliquer leur retrait de ce secteur. Pourtant, en révisant quelques hypothèses d'une étude qui concluait à la faible rentabilité de l'immobilier, nous sommes arrivés à un constat fort différent. Selon notre scénario pessimiste, seule la construction d'immeubles à haute densité (125 logements) en banlieue offre un rendement inférieur à 8 %. Les autres constructions présentent une rentabilité supérieure à 8 % et la plus rentable — la construction d'immeubles à faible densité au centre-ville — offre même un rendement de 15,5 %. Selon notre scénario optimiste, toutes les combinaisons de types de construction sont rentables.

Ce n'est donc pas à cause de la faible rentabilité des logements locatifs que ce type de construction est abandonné mais plutôt parce que d'autres types de bâtiments (condos, maisons unifamiliales) affichent une rentabilité supérieure.

La pénurie de logements locatifs n'a donc été causée ni par le contrôle des loyers ni par la législation dans la construction, comme l'ont avancé certains groupes, mais bien par différents facteurs conjoncturels. Le marché immobilier est sujet à de forts déséquilibres qui tardent à se résorber et dont les principales victimes sont les plus démunis, ces constats appuyant une intervention publique pour garantir l'accès au logement.



Norman Spector

Les bons interlocuteurs

Mardi dernier, le premier ministre Paul Martin a présenté le détail de ses réformes parlementaires visant à combler le «déficit démocratique». Il propose en particulier d'assouplir la discipline partisane à la Chambre des communes pour adopter une discipline plus conforme à celle en vigueur dans la maison-mère des parlements, Westminster.

M. Martin avait cependant déjà introduit une réforme bien plus significative la veille de cette annonce en réintégrant son siège après avoir répondu au discours du Trône, et ce, afin d'écouter les discours de l'opposition. C'était là un choix si peu commun dans les annales politiques canadiennes que Bill Blaikie, du NPD, a remercié M. Martin d'être «resté sur place» avant de livrer sa critique prévisible du programme libéral. Une fois qu'il a eu terminé, M. Martin a spontanément engagé le débat avec lui. Leur échange a été empreint de respect, comme on peut s'y attendre entre deux adultes.

Si M. Martin avait fait comme M. Chrétien avant lui, c'est l'opposé qui aurait transpiré de cet échange. En sortant immédiatement de la Chambre des communes, M. Chrétien aurait probablement rencontré un groupe de journalistes, pour la plupart aussi gauchistes que M. Blaikie mais certainement pas aussi instruits et aussi bien informés que lui. Les représentants des médias auraient essayé de le faire trébucher, et le premier ministre, armé des réponses creuses fournies par les sondeurs, aurait tout fait pour ne pas s'écarter de son message et aurait réussi à le faire sans trop de mal.

Ironiquement, alors que Paul Martin se tourne vers le modèle parlementaire britannique, son homologue britannique, Tony Blair, a adopté les méthodes des premiers ministres canadiens comme Brian Mulroney et Jean Chrétien. Depuis son élection, M. Blair a en effet centralisé et politisé les communications gouvernementales sous la houlette de son *spinmaster*, Alastair Campbell.

M. Blair a de plus importé certaines techniques issues du marketing pour manier à sa guise les sentiments des personnes moins informées, délaissant ainsi les discussions raisonnées avec les députés bien informés du Parlement.

M. Blair récolte aujourd'hui ce qu'il a semé. Dans son rapport sur le suicide du D' David Kelly, lord Hutton a montré comment le gouvernement de M. Blair fonctionne derrière les portes closes. Les partis pris traditionnels de la BBC sur la scène internationale lui ont créé un énorme problème politique quand il a voulu partir en guerre aux côtés des États-Unis. Cependant, à l'instar du président George W. Bush, M. Blair a veillé à obtenir les renseignements qu'il a voulu en faisant participer M. Campbell à la rédaction de l'évaluation de la menace posée par l'Irak.

Le rapport a été exagéré afin de montrer au public que la menace était bien réelle. Mais la BBC a erré en alléguant que M. Campbell avait commandé l'insertion d'un mensonge direct, soit que Saddam Hussein pouvait déployer ses armes chimiques en 45 minutes.

Le gouvernement de M. Blair voulait la peau de la BBC et il l'a obtenue avec la démission d'un journaliste et de deux des plus hauts gradés du diffuseur public, ce qui n'arrive pas très souvent en politique. Normalement, dans un système parlementaire comme le nôtre, et même au niveau provincial, les premiers ministres vivent dans la crainte des médias.

Prenez, par exemple, la réaction du premier ministre Paul Martin quand les journalistes l'ont assiégé à Davos pour l'interroger à propos de la perquisition de la Gendarmerie royale du Canada chez une journaliste d'Ottawa, Juliet O'Neill, qui a signé des reportages citant des sources bien placées des services de renseignement canadiens, qui insistaient sur le fait que Maher Arar, ce Canadien qui a été expulsé par les Américains en Syrie, constituait une menace à la sécurité du pays. Les perquisitions devaient servir à identifier les sources de ces fuites.

Au lieu d'écarter simplement les questions au sujet de la culpabilité de la journaliste, M. Martin a nerveusement convenu qu'elle n'était pas une criminelle, interférant de ce fait dans une enquête policière. Seul un politicien courageux aurait refusé de commenter, seul un idiot aurait expliqué que le but de la GRC n'était pas de menacer une journaliste d'enquête — après tout, Mme O'Neill n'a jamais écrit sur M. Arar quand celui-ci était emprisonné en Syrie. Au contraire, en recevant la fuite, elle a bénéficié des résultats de sa torture.

M. Martin n'est d'aucune manière un imbécile. Et peut-être a-t-il tiré des leçons de la déconfiture de M. Blair au Royaume-Uni. Un premier ministre qui a sa personnalité et son comportement n'a aucun intérêt à participer à une guerre permanente avec les médias. Il serait sage pour lui de poursuivre ses efforts afin de renforcer le rôle des députés et de consacrer plus de temps aux débats au Parlement plutôt que d'en passer avec la tribune parlementaire à Ottawa.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous recommandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Pricourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (horaires); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dujrac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ota-Dionne (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rochelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôle), Ghislaine Laduec, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Pour la syndicalisation des agents de la GRC

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La syndicalisation des 15 000 policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sera étudiée au Sénat à l'instigation du sénateur Pierre-Claude Nolin.

M. Nolin dépose de nouveau aujourd'hui le projet de loi S-24, qui vise à moderniser en profondeur le régime de relations de travail en vigueur à la GRC. Ce projet de loi non partisan propose de reconnaître aux agents de la police fédérale le droit de se regrouper au sein d'une association dûment accréditée afin que celle-ci les représente auprès de l'employeur lors des négociations collectives. Les policiers ne disposeraient cependant pas du droit de grève. Le projet suggère également d'établir un mécanisme de traitement des griefs et des plaintes disciplinaires indépendant et transparent.

Selon le sénateur Nolin, les policiers de la GRC «ont pas droit à un traitement juste et équitable» en matière de relations de travail. L'employeur dispose d'une très grande liberté d'action dans la détermination des conditions de travail ainsi que dans le règlement des griefs et des cas de discipline. «En ce moment, tout revient sur le bureau du commissaire. Tout commence et tout finit là. Tout se fait à huis clos», déplore M. Nolin.

L'imposition des sanctions traîne souvent en longueur, entraînant des coûts pour la GRC et des tensions inutiles pour les policiers menacés d'une suspension sans solde ou d'un congédiement.

Le projet de loi qui sera étudié par le Sénat prévoit la création d'un conseil d'arbitrage externe et indépendant dont les décisions seraient exécutoires afin de contrôler les décisions internes prises en matière de griefs et de discipline.

Les changements devraient permettre d'économiser quatre millions par année parce que les plaintes seraient traitées plus rapidement. L'indépendance et l'efficacité accrue de la procédure d'arbitrage devraient enfin faire en sorte que les policiers de la GRC vivent à la sécurité de la population avec toute la sérénité voulue.

Cherry, CBC et le racisme

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, estime que la CBC devrait s'interroger sur les «messages racistes» qu'elle met en ondes et les valeurs qu'elle véhicule sur le sport en diffusant les propos du commentateur-vedette de *Hockey Night In Canada*, Don Cherry.

«Tout ce que je dis à la CBC, c'est que vous pouvez vous poser des questions sur le genre de messages racistes qui sont véhiculés», a dit M. Fournier au cours d'un point de presse. Le questionnement de la société d'État devrait aussi porter sur les valeurs qu'elle véhicule sur la pratique du sport, a ajouté le ministre. «Ça va prendre plus que sept secondes pour qu'ils finissent leur réflexion», a-t-il ironisé en faisant référence au délai de sept secondes que la CBC a décidé de se donner à l'avenir avant de diffuser les échanges avec Don Cherry pour les censurer, si besoin est.

Le 24 janvier dernier, lors de la rediffusion d'une partie de hockey à la télévision de CBC, Don Cherry a qualifié de mauviettes les joueurs de hockey qui portaient la visière en ajoutant que seuls les Européens et les francophones (*Frenchmen*) insistaient pour la porter.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les policiers sonnent l'alarme

«Il faut mettre fin à l'empiètement de la police privée dans le domaine public»

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les policiers municipaux sonnent l'alarme. Québec risque d'encourager la création d'une «police parallèle» contrôlée par des entreprises privées sur le territoire des municipalités s'il met en application les propositions de son livre blanc.

«Il faut mettre fin à l'empiètement de la police privée dans le domaine public. On a déjà trop laissé faire. La sous-traitance policière est une ineptie», a affirmé hier Yves Prud'homme, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), lors de la commission parlementaire qui étudie le livre blanc intitulé *La Sécurité privée, un partenaire de la sécurité intérieure*.

Les propositions du livre blanc, lequel a été déposé en décembre par le ministre de la Sécurité publique Jacques Chagnon, parviennent à mécontenter tous les acteurs concernés. Alors que l'industrie de la sécurité privée redoute que son rôle soit limité par l'État, les policiers municipaux estiment au contraire que le gouvernement accorderait trop de responsabilités aux agents de sécurité.

En outre, le livre blanc propose que les agences de sécurité puissent obtenir des fonctions de surveillance et de gardiennage des lieux publics en concluant des protocoles de services avec des municipalités ou des organismes publics. Les municipalités pourraient aussi conclure avec ces agences des protocoles sur l'application des règlements municipaux et la tenue d'enquêtes criminelles.

Les policiers municipaux craignent que les villes «se paient une police parallèle à bon marché». «On a maillé les agents de sécurité en officier de police et les

équipements qu'ils utilisent pour leur travail — véhicules de patrouille, uniformes, insignes et autres — se sont étrangement rapprochés de ceux des policiers, semant la confusion chez les citoyens et tout cela de façon délibérée. En permettant la patrouille privée dans les rues publiques, les corps de police seront portés à se décharger de leurs responsabilités. On finira par se rapprocher des mœurs américaines qui sont aux antipodes des valeurs démocratiques», a lancé Yves Prud'homme.

En vertu des protocoles de services, les agences de sécurité pourraient aussi se voir confier des fonctions de maintien de l'ordre public, de transport de détenus et de jeunes délinquants, des compétences qui doivent être exclusivement publiques aux yeux des policiers municipaux. Or l'industrie de la sécurité privée estime que ces mêmes protocoles de services sont trop restrictifs.

Selon les policiers municipaux, les agents de sécurité doivent se limiter à la «prévention passive» et être obligés de signaler aux services publics tout crime constaté ou suspecté dans un lieu privé ou public. «La sécurité publique, tant en matière de prévention que de répression, ne peut relever d'un entrepreneur privé guidé par la concurrence et le profit et dont la préoccupation première sera de satisfaire le client, non la justice. Le conflit d'intérêts apparaît évident», a dit M. Prud'homme.

Selon la FPMQ, qui regroupe les associations syndicales de 8000 policiers, une révision de la loi sur les agences d'investigation ou de sécurité — inchangée depuis 1962 — est nécessaire, mais elle devrait avoir pour but de «corriger le détournement actuel des responsabilités publiques en faveur du privé».

Les policiers municipaux souhaitent que les agents de sécurité soient régis par un «code de conduite rigoureux».

MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

été conclue à la fin de l'été, et la procédure veut que les ministères concernés en reçoivent une copie pour formuler leurs réponses, qui seront incluses dans la version finale. Le rapport de cette semaine devait être déposé en novembre (il est d'ailleurs daté de 2003 et non de 2004), mais le Parlement avait interrompu ses travaux alors.

En mai 2002, quelque temps après avoir obtenu son poste à l'ACIA, Pierre Tremblay avait volontairement renoncé à son pouvoir de signer des chèques. C'est à ce moment que la vérificatrice générale avait présenté les conclusions de son enquête sur les trois fameux rapports, d'une valeur totale de 1,6 million de dollars, commandés à l'agence Groupaction. Un de ces rapports n'a jamais été retrouvé et les deux autres sont très similaires et incomplets. Mme Fraser avait alors déclaré que «toutes les règles ont été contournées», et M. Tremblay avait été identifié.

Les modalités de départ de l'ambassadeur au Danemark et ex-ministre Alfonso Gagliano ne sont toujours pas arrêtées. «Aucun: offre ne lui a été faite», a toutefois indiqué un responsable du bureau du premier ministre. Cela signifie que le gouvernement n'entend pas lui offrir une quelconque somme d'argent en guise de dédommagement. Interrogé par une équipe de la Société Radio-Canada, M. Gagliano a indiqué qu'il ne répondrait aux accusations qu'à son retour au Canada. «Il s'agit d'un supplice qui me poursuit depuis plus de deux ans. Maintenant, j'aurai une chance de revenir et de répondre à ces questions», a-t-il déclaré à la télévision d'État.

Quant à Chuck Guité, le fonctionnaire qui dirigeait le programme de commandites avant l'arrivée de Pierre Tremblay, il est maintenant à la retraite. Le ministre responsable des Travaux publics, Stephen Owen, a indiqué que le petit groupe de fonctionnaires (quatorze, dit-on maintenant) qui travaillaient à ce programme ont déjà fait ou feront l'objet de sanctions si on découvre qu'ils n'ont pas respecté les règles. Ces sanctions peuvent aller de la simple réprimande verbale au renvoi. Il a été impossible de sa-

voir quelles mesures ont été adoptées.

Hier, bon nombre de députés libéraux se disaient choqués par les révélations de la vérificatrice générale, mais, comme le premier ministre, tous plaident l'ignorance. C'est le cas entre autres de l'ex-ministre Diane Marleau, qui avait dirigé les Travaux publics jusqu'en juin 1997, soit au tout début du programme de commandites. Elle ne se rappelle pas vraiment qu'elle avait décidé de créer ce programme.

«Je ne me souviens pas de cela. Je me souviens plutôt qu'il y avait un programme qui avait été commencé avec [Sheila] Copps pour montrer la figure du Canada partout, et surtout au Québec», a-t-elle raconté. Elle dit toutefois se souvenir de Chuck Guité.

«Je peux vous dire que quand je suis arrivée aux Travaux publics, on m'a dit que M. Guité répondait au cabinet du ministre. Moi, j'ai dit non, pas dans mon cabinet, ça ne marche pas comme ça. [...] Dans une organisation, il y a une chaîne de commandement. Normalement, un directeur de programme ne se rapporte pas directement au bureau du ministre. Et quand il a informé mon bureau de cela, on lui a dit que ce ne serait pas le cas.»

D'ailleurs, à la Chambre des communes, aucun parti n'a avalé l'excuse du premier ministre Paul Martin lorsqu'il a dit qu'il ne savait pas ce qui se passait au programme de commandites. «En plus des 441 questions posées par le Bloc québécois, a lancé Michel Gauthier, le 9 mai 2001, dans le *Globe and Mail*, il y avait un article complet sur des scandales qui commençaient à poindre. Le premier ministre doit lire le *Globe and Mail*, j'imagine. Tous les journaux par la suite, *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, en ont parlé. J'espère que le premier ministre en lit un de ceux-là. C'était marqué qu'il y avait un scandale au gouvernement. Comment le premier ministre peut-il oser dire au monde, sans être gêné, qu'il ne le savait pas?»

M. Martin a déclaré que les fonctionnaires impliqués dans le programme «se sont engagés dans une méthode de camouflage très sophistiquée. C'est pour cela que le gouvernement ne savait pas. Il y a eu des rumeurs, et ces rumeurs ont éventuellement éclaté au grand jour. C'est à ce moment qu'il y a eu une enquête interne».

ARTISTE

SUITE DE LA PAGE 1

moins grands que ceux observés dans l'ensemble de la population.»

Tout de même, pourquoi une architecte (34 500 \$) gagne-t-elle moins qu'un architecte (42 300 \$)? Comment expliquer moins qu'une réviseuse de textes (32 500 \$) empêche moins qu'un collègue 42 000 \$)? L'observatoire suscite les questions sans nécessairement y répondre. «Ce problème d'équité salariale peut dépendre de plusieurs facteurs, dit encore le spécialiste des statistiques culturelles, des cheminements de carrière différents des hommes et des femmes par exemple, à cause de la maternité.»

Son étude se penche sur une quarantaine de catégories professionnelles allant des bibliothécaires aux cadres de films et de vidéos. Les femmes déclarent de meilleurs revenus dans quatre cas seulement, et encore par de faibles marges. Pour le personnel technique des musées et des galeries d'art comme pour les commis de bibliothèque, on parle de quelques dizaines de dollars seulement.

Le cas des annonceurs à la radio et à la télévision semble plus surprenant, vu les récentes controverses à Radio-Canada entourant les écarts salariaux dans plusieurs métiers de ses salles des nouvelles, toujours, ou presque, en faveur des hommes. Les statistiques panquébécoises de l'Observatoire renversent la situation en faveur des femmes, qui gagnent 30 400 \$, soit 11 % de plus que leurs confrères. Le cas des actrices étonne aussi, avec un revenu lui aussi légèrement supérieur, soit 24 500 \$ par rapport à 22 500 \$.

L'Observatoire a publié en novembre un portrait plus détaillé de la situation des écrivains, où s'affichent également des écarts importants basés sur le sexe des auteurs professionnels. La moitié des écrivaines (52 %) mais moins du tiers des écrivains (31 %) déclarent un revenu personnel de moins de 30 000 \$ par année. Par contre, 31 % des écrivains et moins de 15 % des écrivaines affichent un revenu personnel de plus de 60 000 \$. Le revenu augmente évidemment en fonction de l'âge et les écrivains ne tirent bien sûr pas tous leurs revenus de l'écriture: ils enseignent, écrivent pour la télé ou d'autres médias, etc.

«La situation n'est plus tout à fait la même lorsqu'on considère le revenu familial: il y a en effet autant de

femmes que d'hommes qui vivent dans des ménages à revenu familial élevé, affirment les auteurs de l'enquête sur les écrivains, les sociologues Marcel Fournier et Guy Gauthier. On pourrait être tenté de conclure que la femme écrivaine peut compter sur le revenu du conjoint. Ce serait oublier que les femmes sont relativement plus nombreuses dans les ménages à faible revenu et moins nombreuses dans les ménages à revenu moyen. C'est donc dire que les femmes, qu'il s'agisse de revenu personnel ou de revenu familial, se trouvent dans une situation nettement moins favorable que celle de leurs collègues masculins.»

Les enquêtes de l'Observatoire ne se concentrent pas uniquement sur cette question de l'équité salariale dans les professions culturelles. Une autre révélation étonnante de l'étude rendue publique hier montre qu'il y a plus de musiciens et de chanteurs, et même plus de danseurs professionnels, en moyenne, au Canada (100 par 100 000 habitants) qu'au Québec (76 par 100 000). Le reste du pays compte même plus de danseurs, soit 21 pour 100 000 habitants comparativement à une quinzaine ici.

Là, le chercheur Benoît Allaire s'avoue carrément surpris. «Le Québec serait donc en manque de musiciens et de chanteurs par rapport au reste du Canada? Il faudra pousser plus loin l'enquête pour expliquer cette différence.» Les très nombreux bars et clubs offrant des spectacles live ailleurs qu'au Québec expliquent peut-être un peu l'écart. De même, la forte popularité des groupes folkloriques au Canada fournit possiblement une explication quant au plus grand nombre de danseurs ailleurs, même si Montréal se targue d'être une des capitales de la danse contemporaine dans le monde.

Par contre, le Québec compte 107 715 «travailleurs culturels», soit 2,9 % de la population. La proportion apparaît un peu plus faible ailleurs au Canada (2,6 %) et en Ontario (2,7 %). L'enquête met finalement en évidence les variations de l'effectif des différentes professions depuis une décennie: les augmentations sont particulièrement spectaculaires chez les techniciens en graphisme (389 %), les designers industriels (205 %) et les réviseurs (147 %); le niveau baisse dangereusement chez les architectes paysagistes (-50 %), les bibliothécaires (-26 %) et les commis de bibliothèque (-17 %).

KERRY

SUITE DE LA PAGE 1

de travailleurs, Québecor mène «une campagne de peur et d'intimidation» et «met à la porte» ceux qui veulent se syndiquer.

«Ailleurs aux États-Unis, d'autres ouvriers tentent de se syndiquer et rencontrent les mêmes problèmes avec Québecor», a soutenu au *Devoir* Matt Painter, porte-parole de l'AFL-CIO dans ce dossier. Selon lui, la sortie de John Kerry «aura un impact assez grand» et contribuera certainement «à faire monter la sensibilité». «Cela montre ce avec quoi nous sommes aux prises, a-t-il dit. La compagnie n'a plus le choix, elle doit maintenant en parler.»

Au siège social de Montréal, le directeur des communications de Québecor World, Tony Ross, a affirmé que ce qu'avancent les syndicats «n'est pas vrai du tout» et que l'entreprise «respecte les droits des travailleurs et les lois américaines». «Nous sommes l'un des meilleurs employeurs dans le secteur et l'un des plus ouverts aux syndicats», a-t-il soutenu. Près de 33 % des 30 000 travailleurs de la multinationale en Amérique du Nord sont syndiqués, selon Tony Ross. Aucun chiffre n'a toutefois été fourni pour les États-Unis seulement.

Cette sortie publique, qui met Québecor dans l'embarras, visait à souligner l'appui de John Kerry au monde syndical, une importante base militante du Parti démocrate. Lors de la même allocution, il a affirmé qu'il était en faveur de l'Employee Free Choice Act, un projet de loi actuellement à l'étude au Congrès, qui permettrait d'éliminer plusieurs barrières à la syndicalisation aux États-Unis. Selon Matt Painter, John Kerry a entendu parler des difficultés que rencontrent les travailleurs de Covington juste avant la primaire et a jugé bon d'en parler.

Ce n'est toutefois pas la première fois que Québecor World, numéro mondial de l'imprimerie commerciale jusqu'en novembre dernier, soit avant la fusion de son concurrent R. R. Donnelly, est montrée du doigt par les syndicats. En fait, l'entreprise et certaines organisations de travailleurs se livrent un duel de tous les instants depuis décembre dernier.

C'est d'ailleurs au Tennessee que l'offensive Justice@Québecor a commencé, le 5 décembre dernier. À cette occasion, le Syndicat international des communications graphiques (SICG), qui compte 80 000 travailleurs, dont 7600 sont syndiqués chez Québecor, appuyé par les poids lourds qui sont l'AFL-CIO (13 millions de syndiqués) et l'Union Network International (15 millions), a lancé un front commun. Des ouvriers de 17 pays, notamment d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, étaient présents pour donner le ton aux revendications.

Le but? Syndiquer les usines qui ne le sont pas et faire entrer dans les conventions collectives éparpillées dans les 160 usines que compte Québecor World à travers le monde des balises universelles pour rehausser les conditions des travailleurs.

Québecor World était accusée d'utiliser des tactiques «antisyndicales» comme l'intimidation et les menaces, exactement ce que les travailleurs de Covington ont souligné à John Kerry. Lors de ce grand rassemblement, un sondage mené auprès de 1000 travailleurs non syndiqués de Québecor World a montré que 99 % d'entre eux voulaient entreprendre une démarche de syndicalisation. Les questions du sondage n'ont toutefois pas été divulguées.

Récemment, cette campagne de mobilisation a pris de l'ampleur, notamment depuis que les centrales syndicales vont voir les clients de Québecor pour les sensibiliser. Dernier en liste: le géant Ikea, qui fait imprimer son catalogue par la multinationale montréalaise. On lui a demandé d'appliquer son code d'éthique interne qui garantit à ses sous-traitants de bonnes conditions de travail. Québecor World continue de défendre son intégrité et réfute ces accusations... et aura certainement à faire davantage depuis la sortie de John Kerry.

CHIMPANZÉS

SUITE DE LA PAGE 1

singes, pour les manger. Les chimpanzés utilisent d'ailleurs les mêmes méthodes de chasse. «Je ne pense pas que les chimpanzés confondent les enfants humains avec les enfants des singes. Ils sont bien trop intelligents pour cela. Ils essayent juste de prendre tout ce qu'ils peuvent se mettre sous la main», remarque Franz de Waal. Pour lui, les hommes sont récemment entrés au menu des chimpanzés.

La plupart des scientifiques ne partagent pas ce point de vue. Ils font remarquer que dans un pays comme l'Ouganda, le contact entre les chimpanzés et les hommes est ancien mais que ces agressions, elles, sont un phénomène nouveau. Il s'agirait plutôt, selon eux, d'actes désespérés de la part d'animaux menacés d'extinction. La population des chimpanzés est en effet en chute libre. Ils étaient des centaines de milliers en Ouganda dans les années 60. Ils ne sont plus que 5000 aujourd'hui sur un effectif estimé à 250 000 pour toute l'Afrique. A la destruction de leur habitat s'ajoutent les trafics des braconniers qui les pourchassent sans relâche. Ces singes se vendent très cher sur le marché international. Pour capturer les petits chimpanzés qui s'accrochent de toutes leurs forces au dos de leur mère, les chasseurs leur coupent parfois les doigts au niveau de la première ou de la deuxième phalange. Puis, ils les ligotent avec des cordes avec une telle brutalité que, dans bien des cas, la peau des bêtes singes se déchire. Nombre d'entre eux meurent avant d'arriver à destination. Ceux qui sont récupérés par des associations de protection de la nature sont placés sur l'île de Ngamba, sur le lac Victoria, transformée depuis 1996 en sanctuaire pour les chimpanzés, ou au zoo d'Entebbe, à 40 kilomètres de Kampala.

La disparition des forêts en Ouganda a accentué les occasions de contacts entre ces primates et l'homme et donc la transmission des virus. Selon le D^r Gilbert Isibiry-Basuta, qui dirige le service de biologie à l'université de Makerere, des cas de poliomyélite et de tuberculose ont été détectés chez des chimpanzés en Ouganda. Chassés de leur habitat naturel, les chimpanzés se nourrissent de plus en plus sur des terres cultivées, au grand dam des cultivateurs, qui les considèrent comme de la vermine. Ils sont donc chassés et tués par la population, au mépris des lois qui les protègent. Ils sont aussi les jouets d'une administration corrompue ou peu soucieuse de la défense des espèces. En témoignage le don fait en janvier dernier par le ministère ougandais du Tourisme, des Antiquités et de la Vie sauvage de trois chimpanzés à un zoo chinois. L'intitulé même de ce ministère, où les animaux sauvages sont placés sur le même plan que les antiquités et le tourisme, témoigne de l'ambivalence des autorités ougandaises vis-à-vis des richesses naturelles de leur pays.